

**NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI
DUFFUSER AUX ÉTATS-UNIS**

**BMO NESBITT BURNS ANNONCE LA CONCLUSION DE RESTRUCTURATIONS DE FONDS
ET DES DÉPÔTS DE PROSPECTUS**

Toronto (Ontario) – le 10 décembre 2018 : BMO Nesbitt Burns Inc., le gestionnaire (le « **gestionnaire** ») du Global Water Solutions Fund (le « **Fonds Global Water** »), du Global Alpha Worldwide Growth Fund (le « **Fonds Global Alpha** »), de la Fiducie de solutions de revenu DoubleLine (le « **Fonds DoubleLine** ») et du PineBridge Investment Grade Preferred Securities Fund (le « **Fonds PineBridge** » et, avec le Fonds Global Water, le Fonds Global Alpha et le Fonds DoubleLine, les « **Fonds** »), a annoncé que la restructuration approuvée auparavant de chacun des Fonds (les « **restructurations des Fonds** ») a été conclue le 7 décembre 2018. Des précisions sur les restructurations des Fonds figurent dans la circulaire d'information de la direction datée du 1^{er} octobre 2018 (la « **circulaire** »). Le gestionnaire a aussi annoncé le dépôt des documents de placement définitifs relatifs aux fonds issus des restructurations des Fonds.

Restructurations des Fonds

Conversion du Fonds DoubleLine et fusion avec le Fonds PineBridge

Le Fonds DoubleLine a été converti en organisme de placement collectif à capital variable (à parts rachetables quotidiennement) assujéti au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »), lequel constitue un fonds marché à terme selon le *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme*, et a adopté un mandat de placement essentiellement semblable à celui du Fonds PineBridge, et a été renommé « BMO PineBridge Preferred Securities TACTIC^{MC} Fund » (ainsi renommé, le « **Fonds prorogé** »). Après la conversion du Fonds DoubleLine, le Fonds PineBridge a été fusionné au Fonds prorogé (la « **fusion** »). Le Fonds PineBridge a été dissous après la réalisation de la fusion.

Avant la conversion du Fonds DoubleLine, les parts de catégorie U du Fonds DoubleLine ont été converties en parts de catégorie A du Fonds DoubleLine le 3 décembre 2018. Dans le cadre de cette conversion, les parts de catégorie A du Fonds DoubleLine ont été renommées « parts de catégorie X » du Fonds prorogé. Les parts de catégorie X du Fonds prorogé seront automatiquement converties en parts de catégorie A du Fonds prorogé le ou vers le 28 février 2019. Les porteurs de parts de catégorie X sont invités à envisager l'échange de leurs parts de catégorie X contre des parts d'une autre catégorie présentant une structure de frais différente offertes par le Fonds prorogé, telles qu'elles sont décrites ci-dessous. Cet échange n'entraîne aucuns frais ni aucune incidence fiscale.

Dans le cadre de la fusion, le Fonds PineBridge a transféré la totalité de son actif net au Fonds prorogé en échange d'une part de catégorie P du Fonds prorogé pour chaque part du Fonds PineBridge en circulation. Immédiatement après, toutes les parts du Fonds PineBridge en circulation ont été rachetées automatiquement, et chaque porteur de parts du Fonds PineBridge participant à la fusion a reçu un nombre de parts de catégorie P du Fonds prorogé égal au nombre de parts du Fonds PineBridge qu'il détenait. Les parts de catégorie P du Fonds prorogé seront automatiquement converties en parts de catégorie A du Fonds prorogé le ou vers le 28 février 2019. Les porteurs de parts de catégorie P sont invités à envisager l'échange de leurs parts de catégorie P contre des parts d'une autre catégorie présentant une structure de frais différente offertes par le Fonds prorogé, telles qu'elles sont décrites ci-dessous. Cet échange n'entraîne aucuns frais ni aucune incidence fiscale.

Toutes les catégories de parts (y compris les parts de catégorie X et les parts de catégorie P) du Fonds prorogé sont rachetables quotidiennement à leur valeur liquidative par part respective. Aucuns frais ne sont exigés pour le rachat de ces parts.

Le résumé des principales caractéristiques de chaque catégorie de parts du Fonds prorogé s'établit comme suit :

BMO PineBridge Preferred Securities TACTIC^{MC} Fund		
Catégorie	Description/Admissibilité	Frais de gestion
Catégorie A	Destinées à être achetées dans un compte de placement ordinaire.	2,10 % dont un montant correspondant aux frais de service de 1,00 % payables par le gestionnaire aux courtiers inscrits
Catégorie D	Offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès d'un courtier exécutant admissible, en ligne ou autre.	1,10 %
Catégorie F	Offertes aux investisseurs qui ont des comptes à commission auprès de leur courtier.	1,10 %
Catégorie I	Offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au cas par cas, à l'appréciation du gestionnaire.	Les frais sont négociés et payés par chaque investisseur de la catégorie I
Catégorie P	Offertes seulement aux anciens porteurs de parts du Fonds PineBridge ayant reçu des parts de catégorie P dans le cadre de la fusion. Seront automatiquement converties en parts de catégorie A le 28 février 2019.	1,10 %
Catégorie X	Offertes seulement aux anciens porteurs de parts du Fonds DoubleLine dont les parts ont été renommées. Seront automatiquement converties en parts de catégorie A le 28 février 2019.	1,10 %

Fonds Global Water et Fonds Global Alpha

Dans le cadre de la restructuration des Fonds, le Fonds Global Water et le Fonds Global Alpha ont été convertis en organismes de placement à capital variable assujettis au Règlement 81-102. Le Fonds Global Water a changé de dénomination pour « BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund », et le Fonds Global Alpha a changé de dénomination pour « BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund ».

Dans le cadre de la restructuration des Fonds, les parts existantes du Fonds Global Water et du Fonds Global Alpha ont été renommées « parts de catégorie X » du BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et du BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund, respectivement, selon un ratio de conversion d'une (1) part contre une (1) part. Les parts de catégorie X du BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et du BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund seront automatiquement converties en parts de catégorie A du BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et du BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund, respectivement, le ou vers le 28 février 2019. Les porteurs de parts de catégorie X sont invités à envisager l'échange de leurs parts de catégorie X contre des parts d'une autre catégorie présentant une structure de frais différente offertes par le BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et le BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund, respectivement, telles qu'elles sont décrites ci-dessous. Cet échange n'entraîne aucuns frais ni aucune incidence fiscale.

Toutes les catégories de parts (y compris les parts de catégorie X) du BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et du BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund sont rachetables quotidiennement à leur valeur liquidative par part respective. Aucuns frais ne sont exigés pour le rachat de ces parts.

Le résumé des principales caractéristiques de chaque catégorie de parts du BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et du BMO Global Growth TACTIC^{MC} s'établit comme suit :

BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund		
Catégorie	Description/Admissibilité	Frais de gestion
Catégorie A	Destinées à être achetées dans un compte de placement ordinaire.	2,0 % (BMO Global Water Solutions TACTIC ^{MC} Fund) 2,5 % (BMO Global Growth TACTIC ^{MC} Fund) (les frais ci-dessus comprennent un montant correspondant aux frais de service de 1,00 % payables par le gestionnaire aux courtiers inscrits)
Catégorie D	Offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès d'un courtier exécutant admissible, en ligne ou autre.	1,0 % (BMO Global Water Solutions TACTIC ^{MC} Fund) 1,5 % (BMO Global Growth TACTIC ^{MC} Fund)
Catégorie F	Offertes aux investisseurs qui ont des comptes à commission auprès de leur courtier.	1,0 % (BMO Global Water Solutions TACTIC ^{MC} Fund) 1,5 % (BMO Global Growth TACTIC ^{MC} Fund)
Catégorie I	Offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au cas par cas, à l'appréciation du gestionnaire.	Les frais sont négociés et payés par chaque investisseur de la catégorie I
Catégorie X	Offertes seulement aux anciens porteurs de parts du Fonds Global Water et du Fonds Global Alpha dont les parts ont été renommées. Seront automatiquement converties en parts de catégorie A le 28 février 2019.	1,0 % (BMO Global Water Solutions TACTIC ^{MC} Fund) 1,5 % (BMO Global Growth TACTIC ^{MC} Fund)

Dépôts et autres renseignements

Le gestionnaire a annoncé qu'il a déposé les documents de placement définitifs suivants, pour lequel il a obtenu un visa, des fonds issus de la restructuration des Fonds dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada :

- le prospectus simplifié définitif, la notice annuelle et l'aperçu du BMO Global Water Solutions TACTIC^{MC} Fund et du BMO Global Growth TACTIC^{MC} Fund;
- le prospectus définitif du Fonds prorogé.

Ces documents de placement sont accessibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.bmonotes.com/Type/Investment-Funds. Ils contiennent des précisions sur chacune des catégories de parts des Fonds.

De plus amples renseignements sur la restructuration des Fonds figurent dans la circulaire et dans d'autres documents relatifs aux assemblées extraordinaires des porteurs de parts de chacun des Fonds qui sont

accessibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.bmonotes.com/Type/Investment-Funds

BMO Marchés des capitaux

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec BMO Marchés des capitaux au 1 866 529-0017 (en français) ou au 1 866 864-7760 (en anglais) ou visiter notre site Web à l'adresse www.bmonotes.com.

Certains énoncés figurant dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs, notamment ceux que l'on peut reconnaître par l'emploi des expressions « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et de termes comparables, dans la mesure où ils concernent les Fonds et le gestionnaire. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes actuelles en ce qui a trait aux résultats ou aux événements futurs. Ces énoncés prospectifs comportent certains risques et certaines incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles. Bien que les Fonds et le gestionnaire estiment que les hypothèses intrinsèques aux énoncés prospectifs sont raisonnables, les énoncés prospectifs ne sont aucunement garants d'un rendement futur et, par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas s'y fier indûment. Les Fonds et le gestionnaire n'assument aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser quelque énoncé prospectif ou renseignement que ce soit, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs semblables ayant une incidence sur ces renseignements, sauf si la loi l'exige.